

Défi d'éthique de la CFA Societies Canada

Règlement officiel – Compétition par équipe 2027

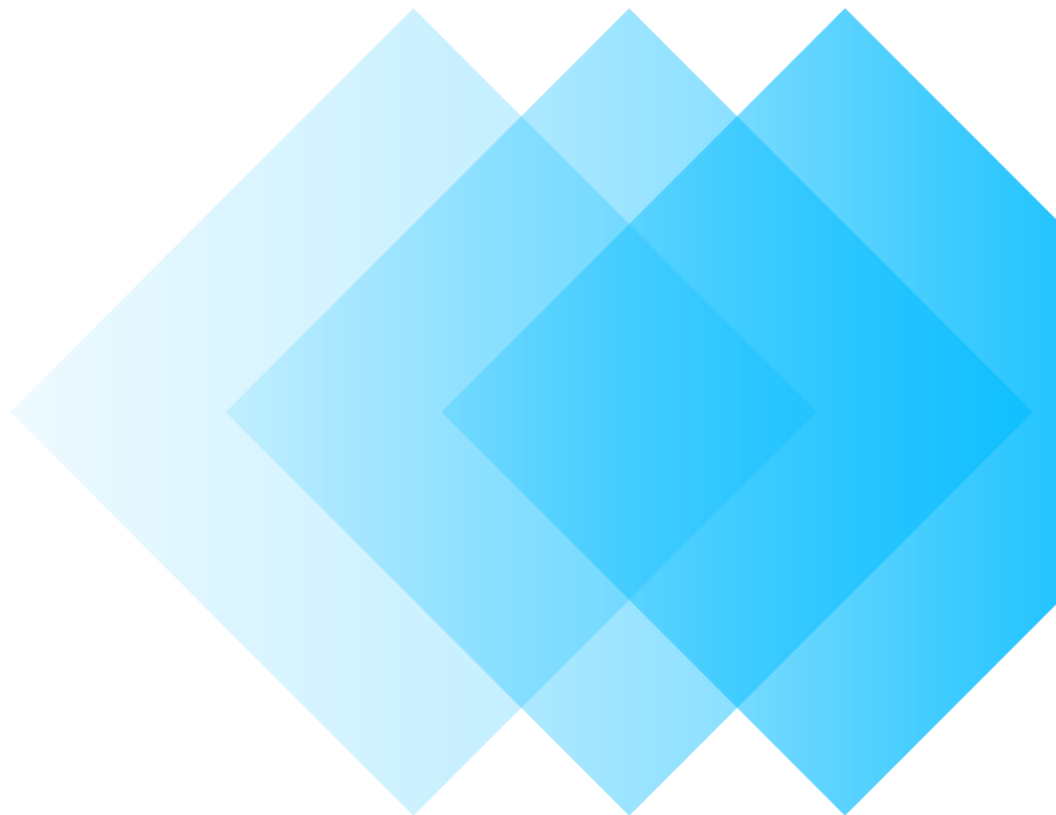


Table des matières

Historique.....	2
Objectif	2
Calendrier 2026-2027	2
Prix	3
Aperçu	3
Concours local.....	3
Ronde nationale	4
Les cas.....	4
Lectures obligatoires :	4
Règle 1. Universités participantes	5
Règle 2. Conseiller pédagogique/professeur.....	5
Règle 3. Composition de l'équipe	6
Règle 4. Exigences relatives aux membres de l'équipe.....	6
Règle 5. Inadmissibilité	7
Règle 6. Format du concours local.....	7
Règle 7. Jury	8
Règle 8. Notation	8
Règle 9. Société hôte.....	9
Règle 10. Déplacements et hébergement	9
Règle 11. Format de la ronde nationale	10
Règle 12. Dispositions générales	11
Instructions relatives au pointage	15
Feuille de pointage de la présentation.....	16
Ronde locale	16
Ronde nationale	17

Défi éthique 2027 de CFA Societies Canada (Pour la compétition par équipe)

Historique

Le premier Défi éthique a été lancé en 2014 par un bénévole de la CFA Society Toronto, auquel ont participé trois équipes, chacune provenant d'une université de Toronto participant au Programme d'affiliation universitaire du CFA Institute.

Le Défi éthique de CFA Societies Canada vise à sensibiliser les étudiants aux dilemmes éthiques auxquels ils pourraient être confrontés en tant que professionnels de la gestion de placements. Des équipes composées d'étudiants inscrits à des programmes de finance ou de gestion (généralement issus du programme d'affiliation universitaire du CFA Institute) se voient confier un cas éthique à analyser et à évaluer. Chaque équipe présente ensuite son analyse et ses recommandations à un jury, sélectionné par la société hôte locale. À l'issue d'une séance de questions-réponses avec chaque équipe, les juges désignent un gagnant. Leur décision repose sur la qualité de la compréhension par l'équipe des enjeux éthiques en cause, sur ses recommandations, ainsi que sur la qualité de son analyse, de sa présentation et de ses réponses aux questions des juges.

Objectif

Le Défi éthique de CFA Societies Canada incarne la mission du CFA Institute en promouvant « les normes les plus élevées en matière d'éthique, d'éducation et d'excellence professionnelle ». Il remplit cette mission en favorisant les pratiques exemplaires dans la profession de la gestion de placements et en préparant les étudiants aux dilemmes éthiques auxquels ils pourraient être confrontés au cours de leur carrière.

Calendrier 2026-2027

31 octobre 2026	Les universités participantes doivent confirmer leur participation au Défi éthique de CFA Societies Canada auprès de la société hôte locale.
30 novembre 2026	Date limite d'inscription pour tous les étudiants et les conseillers pédagogiques.
Du 14 décembre 2026 au 17 janvier 2027	Lancement du concours avec un programme en ligne interactif sur la prise de décision éthique proposé par le CFA Institute dans le cadre de l'Ethics Learning Lab .
Janvier 2027	Chaque société hôte locale distribuera l'étude de cas sur l'éthique du concours local à toutes les universités inscrites au concours (trois semaines avant le concours local).
Mi-janvier – mi-février 2027	Les concours locaux se déroulent partout au pays au sein des sociétés hôtes locales.
7 mai 2027	Défi éthique 2027 de CFA Societies Canada – La ronde nationale se déroule virtuellement, où les finalistes de partout au Canada

	s'affrontent pour le titre national. La ronde nationale comprendra également un concours individuel ouvert aux étudiants participant à la compétition ainsi qu'à tous les autres étudiants intéressés.
--	---

Prix

Chaque membre de l'équipe gagnante du concours local recevra un prix de 400 \$ CA par étudiant (offert par CFA Societies Canada) et un trophée ou une distinction (offert par la société hôte, dont la forme est laissée à la discrétion de celle-ci), ainsi qu'une invitation (en tant qu'équipe) à participer à la ronde nationale du Défi éthique de CFA Societies Canada. Tout prix supplémentaire décerné dans le cadre du concours local est laissé à la discrétion de chaque société hôte et ne doit pas dépasser 400 \$ CA par étudiant (à l'exception des bourses d'études du programme CFA). Tous les participants recevront un certificat de participation au concours local (offert par la société hôte).

L'équipe gagnante de la ronde nationale aura le choix entre une bourse d'études du programme CFA ou 800 \$ CA par étudiant, ainsi qu'un prix commémoratif décerné par CFA Societies Canada. Tous les participants à la ronde nationale recevront un certificat de participation électronique.

Les prix ne sont pas transférables; aucune substitution ni aucun équivalent ne sont autorisés. Les lauréats sont seuls responsables de toutes les taxes fédérales, provinciales et locales, ainsi que des autres frais associés à la réception et à l'utilisation du prix.

Aperçu

Concours local

Les concours locaux du Défi éthique seront organisés entre la mi-janvier et la mi-février par chaque société hôte. Les concours locaux doivent compter au moins trois (3) universités participantes différentes, chacune parrainant une équipe de trois à cinq (3-5) étudiants.

Au cours de cette étape, les équipes feront une présentation devant un jury, à l'issue de laquelle l'équipe gagnante locale sera désignée par les juges et annoncée. L'affiliation universitaire des équipes ne sera pas divulguée aux juges avant qu'ils n'aient rendu leur décision finale. Une évaluation officielle sera remise à toutes les équipes participant aux concours locaux.

Les concours locaux peuvent se dérouler en personne ou virtuellement, selon la décision de la société hôte. Si le concours local se déroule en personne, les équipes peuvent participer par vidéoconférence, si la société hôte l'autorise, à sa discrétion.

L'équipe gagnante de chaque concours local sera invitée à assister et à participer à la ronde nationale.

Ronde nationale

La ronde nationale du Défi éthique de CFA Societies Canada aura lieu au début du mois de mai. Les équipes invitées à participer disposeront d'un maximum de 23 heures pour travailler sur un nouveau cas d'éthique, puis soumettront une présentation PowerPoint pour évaluation. Après l'examen de la présentation par les juges, une séance de questions-réponses aura lieu en direct avec chaque équipe devant un jury. L'équipe gagnante de la ronde nationale sera annoncée à l'issue des délibérations du jury. L'affiliation universitaire des équipes ne sera pas divulguée aux juges avant qu'ils n'aient rendu leur décision finale.

Les cas

Le même cas d'éthique sera utilisé lors de chaque concours local (cas d'éthique du défi local). Le cas sera disponible en anglais et en français. Pour chaque concours local, la société hôte confirmera si les présentations doivent se faire en anglais ou en français, et si l'équipe a la possibilité de présenter dans l'une ou l'autre de ces langues. Pour la ronde nationale, la période de questions-réponses et les diapositives PowerPoint doivent être en anglais.

Pour la ronde nationale, un nouveau cas sera fourni la veille du concours. Voir la règle 11 concernant le format de la ronde nationale.

L'étude de cas utilisée dans le cadre du Défi éthique de CFA Societies Canada est la propriété du CFA Institute et de CFA Societies Canada. Les cas de concours, les documents d'accompagnement et les modèles de présentation sont confidentiels et ne peuvent être copiés, reproduits, enregistrés, distribués ou partagés sans l'autorisation écrite préalable de CFA Societies Canada. Si vous souhaitez obtenir une copie du cas, veuillez envoyer votre demande à info@cfacanada.org

Lecture obligatoire :

1. [**Code de déontologie et Normes de conduite professionnelle du CFA Institute**](#)
2. **Programme de prise de décision éthique**

Ce programme interactif, captivant et d'autoformation est offert entièrement en ligne par l'intermédiaire du [Laboratoire d'apprentissage en éthique du CFA Institute](#). Après un aperçu du [cadre de prise de décision éthique du CFA Institute](#), les participants évalueront et analyseront des études de cas concrets présentés de diverses façons et accompagnés de quiz, de sondages, de questions de discussion et de réflexions sur les enjeux en cause. Conçu pour reproduire les interactions que les participants auraient avec d'autres personnes en classe ou au travail, ce programme leur donnera l'occasion d'échanger avec leurs pairs et de suivre leurs progrès sur le classement. La durée du cours est d'à peine 90 minutes.

Disponibilité : Offert du 14 décembre 2026 au 17 janvier 2027; durée approximative : 1,5 heure

Inscription : Les participants recevront les détails relatifs à l'inscription en décembre.

Règle 1. Universités participantes

- 1.1 Pour qu'un concours local puisse avoir lieu, trois (3) universités admissibles doivent être disponibles pour y participer. Si trois (3) universités ne sont pas disponibles, une société peut s'associer à une ou plusieurs autres sociétés canadiennes du CFA Institute afin d'organiser un concours local conjoint. Il appartient à chaque société hôte de déterminer, à sa discrétion, le nombre maximal d'universités admissibles à participer à son concours local.
- 1.2 Le Défi éthique de CFA Societies Canada s'adresse aux universités qui font partie du [Programme d'affiliation universitaire du CFA Institute](#). Si l'université n'est PAS une université affiliée, il est recommandé qu'elle accorde une place importante à l'éthique dans son programme d'études. Il appartient à chaque société hôte de déterminer quelles universités sont admissibles à participer à son concours local.
- 1.3 Les programmes suivants des universités participantes seront particulièrement encouragés à participer :
- Maîtrise en finance (MFin)
 - Finance et/ou Économie
 - Gestion
- (Les équipes issues d'autres programmes seront prises en considération et admises à la discrétion de chaque société hôte)
- 1.4 Les organisateurs locaux ont toute latitude pour autoriser plus d'une équipe par université. Toutes les équipes d'une même université doivent participer au même concours local. Les organisateurs locaux ont le pouvoir discrétionnaire de choisir le nombre d'équipes (à condition que le nombre minimum d'équipes soit atteint) et les universités qui participeront à leur concours local.
- 1.5 **Une** seule équipe gagnante par concours local est autorisée à participer à la ronde nationale.

Règle 2. Conseiller pédagogique/professeur

- 2.1 Chaque équipe doit être encadrée par un conseiller pédagogique ou un professeur de son université. Le conseiller pédagogique doit être actuellement employé à titre de membre du corps professoral (y compris à titre de professeur auxiliaire, de chargé de cours ou dans un poste similaire) par l'université parrainant l'équipe. Les équipes ne peuvent avoir plus d'un conseiller pédagogique.
- 2.2 Le conseiller pédagogique ou le professeur est le principal point de contact pour la société hôte locale.
- 2.3 Le conseiller pédagogique ou le professeur guide l'équipe et lui fournit des commentaires. Il **ne peut pas** effectuer le travail à la place de l'équipe.
- 2.4 Concours local : Les équipes peuvent bénéficier d'un maximum de dix (10) heures d'accompagnement de la part du conseiller pédagogique ou du professeur avant de soumettre leur présentation. Les tâches logistiques, telles que l'organisation des lieux et des horaires de réunion ainsi que la participation aux cours, ne sont pas prises en

compte dans ce décompte. Le non-respect de ces limites de temps entraînera la disqualification de l'équipe et du conseiller pédagogique du concours.

- 2.5 Avant la distribution du cas pour le concours local, il est possible de changer de conseiller pédagogique ou de professeur en avisant par écrit la société hôte locale et en remplissant le formulaire d'inscription officiel en ligne pour le nouveau conseiller pédagogique ou professeur.
- 2.6 Le conseiller pédagogique ou le professeur doit remplir le formulaire d'inscription officiel en ligne.
- 2.7 Le conseiller pédagogique ou le professeur doit accepter les modalités de l'entente de participation au moment de l'inscription.

Règle 3. Composition de l'équipe

- 3.1 Chaque équipe doit compter au moins trois et au plus cinq (3-5) étudiants. Les participants doivent s'efforcer de former des équipes dont la composition, les compétences et les points de vue sont variés. La diversité des idées et des points de vue favorise une meilleure compréhension, une meilleure résolution des problèmes et des solutions plus solides aux défis présentés.
- 3.2 Tous les membres de l'équipe en compétition doivent remplir le formulaire d'inscription officiel.
- 3.3 Les membres de l'équipe doivent tous provenir de la même université, mais peuvent provenir de différents programmes d'études, comme indiqué à la section 1.3.
- 3.4 Avant l'attribution des dossiers, la composition des équipes peut être modifiée en informant par écrit la société hôte locale du ou des nouveaux membres ou remplaçants et en remplissant le formulaire d'inscription officiel en ligne pour le ou les nouveaux membres ou remplaçants.
- 3.5 Une fois le dossier distribué, si un membre d'une équipe est officiellement exclu ou quitte volontairement l'équipe, et que l'équipe restante compte moins de trois (3) membres, cette équipe ne sera plus admissible à participer au concours. Si, en raison de circonstances atténuantes, telles qu'un refus de visa de voyage ou une maladie ou une blessure grave, moins de trois membres d'une équipe sont en mesure d'assister à l'un des événements (qu'il s'agisse du concours local ou de la ronde nationale), cette équipe ne sera pas disqualifiée, à condition que tout membre absent en raison de circonstances atténuantes demeure un membre officiel de l'équipe et n'ait pas démissionné ni été autrement exclu de la composition de l'équipe.

Règle 4. Exigences relatives aux membres de l'équipe

Chaque membre de l'équipe doit :

- 4.1 Être actuellement inscrit à l'université participante au moment où l'étude de cas d'éthique du concours local est distribuée en janvier (statut à temps plein ou à temps partiel autorisé – y compris les étudiants en stage coopératif ou équivalent).
- 4.2 Avoir au moins 18 ans au moment de l'inscription.

- 4.3 Remplir le formulaire d'inscription officiel en ligne.
- 4.4 Accepter les modalités de l'entente de participation au moment de l'inscription.
- 4.5 Accepter de respecter le [Code de déontologie et les Normes de conduite professionnelle du CFA Institute](#).
- 4.6 Effectuer les lectures obligatoires avant le concours local, puis fournir une preuve de leur achèvement à la société hôte locale.

Règle 5. Inadmissibilité

Une personne est inadmissible à faire partie d'une équipe si :

- 5.1 est ou a été titulaire de la charte CFA;
- 5.2 fait l'objet d'une enquête ou a fait l'objet de sanctions de la part du Programme de conduite professionnelle du CFA Institute;
- 5.3 a déjà été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de la loi canadienne ou de l'équivalent dans une autre juridiction, ou a déjà adopté un comportement qui enfreindrait le Code de déontologie et les Normes de conduite professionnelle du CFA Institute; et/ou
- 5.4 a déjà participé à un concours « Défi éthique » organisé par une CFA Society ou par CFA Societies Canada.

Règle 6. Format du concours local

Toutes les équipes admissibles participent à une épreuve de présentation qui déterminera le gagnant. Chaque équipe disposera de 10 minutes pour présenter son analyse et ses recommandations devant un jury, ainsi que de 10 minutes supplémentaires pour répondre aux questions des membres du jury.

- 6.1 Les équipes sont autorisées à utiliser des diapositives PowerPoint pour leurs présentations. Les présentations doivent être soumises trois (3) jours avant le concours local, dans le format requis.
- 6.2 L'identité des universités auxquelles les équipes sont affiliées ne sera pas divulguée aux membres du jury avant qu'ils n'aient rendu leur décision finale.
- 6.3 Il est interdit de remettre des documents aux juges.
- 6.4 Les équipes doivent être isolées dans une autre salle afin qu'elles ne puissent ni voir ni entendre les autres équipes faire leurs présentations avant et après leur propre présentation.
- 6.5 Chaque équipe disposera d'au plus 10 minutes pour faire sa présentation. Une fois ce délai écoulé, tous les présentateurs doivent cesser de parler.

- 6.6 Chaque membre de l'équipe doit prendre la parole au cours de la présentation. Il est recommandé de répartir équitablement les rôles d'intervenants entre les membres de l'équipe.
- 6.7 La présentation de l'équipe est suivie d'une séance de questions-réponses de 10 minutes (maximum) menée par les juges. Les juges peuvent mettre fin à cette période avant l'expiration du délai maximal de 10 minutes s'ils le jugent approprié. **SEULS** les juges sont autorisés à poser des questions. Une fois le temps écoulé, tous les présentateurs et les juges doivent cesser de parler.
- 6.8 Chaque présentation sera chronométrée. Le chronométreur peut donner un avertissement d'une minute et annoncer que le temps est écoulé pendant la présentation. Le chronométreur annoncera que le temps est écoulé pendant la séance de questions-réponses. Lorsque le chronométreur annonce que le temps est écoulé, les équipes doivent immédiatement conclure leur présentation.

Règle 7. Juges

- 7.1 Chaque société hôte locale doit recruter de trois à cinq (3-5) juges pour le concours. Il doit y avoir au moins trois (3) juges disponibles pour le concours.
- 7.2 Concours local : la majorité des juges doivent être des titulaires de la charte CFA.
- 7.3 Les juges **ne peuvent pas** être actuellement à l'emploi d'une université participant au concours qu'ils sont appelés à juger.
- 7.4 Les juges doivent accepter les modalités de l'entente de participation.

Règle 8. Notation

- 8.1 La note est attribuée à 100 % en fonction de la présentation de chaque équipe et de ses réponses aux questions des juges.
- 8.2 Les fiches d'évaluation doivent être remplies par les juges (voir **l'annexe B – Ronde locale et l'annexe C – Ronde nationale**). Les notes sont ensuite utilisées pour établir le classement de chaque présentation attribué par chaque juge. Voir **l'annexe A** pour les instructions relatives à l'évaluation.
- 8.3 La société hôte locale compilera tous les classements afin de déterminer le gagnant.
- 8.4 **En cas d'égalité**, les points attribués à chaque équipe ex æquo au titre de la rubrique « Violations du Code de déontologie et des Normes de conduite professionnelle » permettront de déterminer le gagnant, selon la même méthode de notation par classement que celle utilisée pour les points globaux, telle que détaillée dans les instructions de notation de **l'annexe A**. Si l'égalité persiste après cette première méthode de départage, les points de chaque équipe devront être examinés selon la même méthode dans les catégories suivantes jusqu'à ce que l'égalité soit rompue et qu'un gagnant soit désigné.

Ordre des critères de départage :

- 1. Violations du Code de déontologie et des Normes de conduite professionnelle
- 2. Questions-réponses avec les juges

3. Démarche et solution
4. Implication de l'équipe et sang-froid
5. Présentation (diapositives PowerPoint)
6. Conformité

Règle 9. Société hôte

- 9.1 Seules les sociétés membres du CFA Institute au Canada sont admissibles à agir à titre de société hôte locale. Chaque société hôte locale est responsable de l'organisation du concours local dans sa région, conformément aux présentes règles.
- 9.2 Les concours locaux doivent compter au moins trois équipes ou universités, comme le précise la règle 1.1, qui se sont engagées à participer avant la date limite fixée (le 31 octobre). Si moins de trois équipes ou universités s'engagent à participer avant la date limite d'un concours local, l'équipe gagnante de ce concours local ne sera pas admissible à la ronde nationale. Si une ou plusieurs équipes se retirent du concours après la date limite d'inscription, l'équipe gagnante de ce concours local sera admissible à participer à la ronde nationale, même s'il y a moins de trois universités à la fin du concours local. Chaque société hôte locale est responsable d'établir le calendrier et les dates limites de son concours local, ainsi que de désigner les modalités de soumission des rapports écrits à des fins d'évaluation et la manière dont les présentations sont menées. Il incombe à chaque société hôte locale de s'assurer que le calendrier de son concours local est compatible avec celui de la ronde nationale établi par CFA Societies Canada. Aucune décision prise par une société hôte locale concernant l'administration du concours local ne doit aller à l'encontre des présentes règles; en cas de conflit, ces dernières prévaudront. Les décisions de CFA Societies Canada relatives à l'interprétation des présentes règles sont définitives et exécutoires pour toutes les sociétés hôtes locales.
- 9.3 Les sociétés hôtes locales doivent respecter les exigences suivantes :
- Signer et soumettre l'entente d'accueil du Défi éthique de CFA Societies Canada au plus tard le 2 octobre 2026 et se conformer à cette entente ainsi qu'aux présentes règles en tout temps.
 - Sélectionner les juges de leur concours local et s'assurer qu'ils répondent aux critères d'admissibilité énoncés à la règle 7.
 - S'assurer que tous les membres des équipes répondent aux critères d'admissibilité énoncés à la règle 4.
 - S'assurer qu'aucun membre d'une équipe n'est en situation d'inadmissibilité en vertu de la règle 5.
 - Dans les deux (2) jours ouvrables suivant la fin de chaque concours local, transmettre à CFA Societies Canada les résultats de chaque concours local
 - Au plus tard le 1er février 2027, soumettre à CFA Societies Canada le nom d'un juge qui participera au jury de la ronde nationale.
 - Organiser chaque concours local conformément au présent règlement ainsi qu'au calendrier et aux procédures de chaque société hôte locale.
- 9.4 Toutes les décisions de chaque société hôte locale sont définitives et exécutoires pour les équipes participant au concours local, mais sont sujettes à l'examen de CFA Societies Canada.

Règle 10. Déplacements et hébergement

- 10.1 Les participants et les bénévoles sont responsables de toutes les dépenses engagées pour le transport et l'hébergement liés à chaque concours local, à moins que la société hôte locale n'accepte d'en assumer la responsabilité. Il incombe à chaque personne (qu'il s'agisse d'un membre d'une équipe, d'un conseiller pédagogique, d'un bénévole ou d'un juge) d'obtenir l'approbation préalable par écrit de la société hôte concernée pour toute dépense devant être remboursée.

Règle 11. Format de la ronde nationale

- 11.1 Les équipes disposent de 23 heures pour lire et analyser le cas, ainsi que pour préparer et soumettre les diapositives PowerPoint de leur présentation en vue de l'évaluation. La séance de questions-réponses se déroulera en direct devant un jury. Chaque équipe disposera d'une période maximale de 15 minutes pour répondre aux questions des juges.

Seuls les membres étudiants de l'équipe peuvent participer à la préparation des diapositives de présentation et à la séance de questions-réponses. Sous réserve des restrictions prévues par le présent règlement, les équipes sont libres d'organiser leurs diapositives de présentation comme elles le souhaitent. Toutefois, chaque membre de l'équipe doit participer à la séance de questions-réponses.

- 11.2 L'identité des universités auxquelles les équipes sont rattachées ne sera pas divulguée aux juges avant qu'ils n'aient rendu leur décision finale.
- 11.3 La veille de la ronde nationale, les équipes recevront :
- Une copie du cas (disponible en anglais et en français)
 - Un modèle de présentation PowerPoint qui doit être utilisé pour la soumission finale

Remarque : Zoom sera utilisé pour la tenue du concours. Les participants doivent avoir installé Zoom et l'avoir mis à jour à la [version minimale mondiale](#) actuelle [du logiciel](#) avant le concours.

- 11.4 Les équipes doivent utiliser PowerPoint pour préparer leurs diapositives. L'utilisation d'animations intégrées à PowerPoint, ainsi que des fonctionnalités vidéo ou audio, ne sera pas autorisée, pas plus que l'ajout de modules complémentaires aux fonctionnalités standard de PowerPoint. L'animation manuelle des diapositives ou la création de diapositives (en faisant apparaître une puce à la fois ou un élément à la fois) est permise. L'utilisation de graphiques autres que ceux disponibles dans la suite Microsoft Office n'est pas autorisée. Toutefois, les graphiques et les tableaux sont autorisés à condition qu'ils soient créés à l'aide des outils disponibles dans Microsoft Office.
- 11.5 Il n'y a aucune limite au nombre de diapositives et de documents à l'appui utilisés pour étayer l'analyse présentée aux juges. La pertinence, la clarté et la cohérence des documents à l'appui constitueront un facteur dans l'évaluation des juges. Des documents à l'appui supplémentaires peuvent être préparés à la discrétion de l'équipe en prévision des questions du jury. Les fiches de référence et les notes personnelles (qu'elles soient écrites ou électroniques) sont autorisées pour les équipes pendant leur séance de questions-réponses. Toutes les pièces justificatives doivent être préparées pendant le temps de préparation alloué et aucun document préparé avant le concours n'est autorisé. Pour les aider à se préparer à la séance de questions-réponses, les équipes peuvent faire appel à des coachs en présentation ou à d'autres ressources en

art oratoire. Les coachs en présentation ne peuvent apporter leur aide que pour l'art oratoire, la prestation de la présentation et les techniques de communication. Ils ne doivent en aucun cas contribuer à l'analyse de fond, aux recommandations ou au contenu de la présentation de l'équipe, ni les réviser, les modifier ou donner des conseils à ce sujet.

- 11.6 Le conseiller pédagogique peut passer deux heures supplémentaires avec les équipes qualifiées pour la ronde nationale avant que celles-ci ne reçoivent le cas final ou que la ronde nationale ne commence. Toutes les autres dispositions relatives à la règle 2.4 s'appliquent toujours à la ronde nationale.
- 11.7 Chaque équipe recevra un lien vers un dossier Dropbox (propre à cette équipe) afin d'y télécharger ses diapositives PowerPoint finales au plus tard à 10 h HAE le jour de la ronde nationale – ce moment marquera la fin du temps de préparation. Entre la fin du temps de préparation et la période de questions-réponses, les équipes peuvent continuer à discuter des éléments du cas.
Au cours de la ronde nationale, toutes les analyses, tous les documents de présentation et toutes les réponses aux questions des juges doivent être préparés exclusivement par les membres étudiants inscrits de l'équipe pendant la période de compétition allouée (du début de la préparation du cas jusqu'à la fin de la période de questions-réponses). Les équipes ne doivent pas solliciter ni recevoir d'aide de la part de conseillers pédagogiques, d'anciens étudiants, de professionnels, d'outils d'intelligence artificielle générative ou de toute autre personne ou ressource externe, sauf dans les cas expressément autorisés par le présent règlement.
- 11.8 Les diapositives de présentation seront accessibles aux juges tout au long de la compétition afin de les aider dans leurs délibérations.
- 11.9 Tous les juges doivent être titulaires de la charte CFA.
- 11.10 Les équipes doivent être isolées dans une autre salle afin de ne pas pouvoir voir ni entendre les séances de questions-réponses des autres équipes avant et après leur présentation.
- 11.11 Les juges peuvent mettre fin à la séance de questions-réponses avant l'expiration du délai maximal de 15 minutes s'ils le jugent approprié. **SEULS** les juges sont autorisés à poser des questions. Une fois le temps écoulé, tous les présentateurs et juges doivent cesser de parler.
- 11.12 Chaque séance de questions-réponses sera chronométrée. Le chronométrateur annoncera lorsque le temps sera écoulé pendant la séance de questions-réponses. Lorsque le chronométrateur annonce que le temps est écoulé, les équipes doivent immédiatement conclure.

Règle 12. Dispositions générales

12.1 Conflits d'intérêts

Tous les participants au Défi éthique de CFA Societies Canada, y compris les hôtes, les équipes, les membres des équipes, les conseillers pédagogiques et les juges, ont l'obligation d'éviter tout conflit d'intérêts réel ou potentiel lié à leur participation. Un conflit

d'intérêts désigne toute situation dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle compromette l'indépendance et l'objectivité d'une personne ou qu'elle nuise à l'exercice de ses fonctions. Un conflit peut être réel ou perçu comme tel. À titre d'exemple, un conflit d'intérêts peut exister lorsqu'un participant, un membre de sa famille ou un ami proche est impliqué dans des activités qui affectent la capacité du participant à remplir son rôle de manière équitable et impartiale; toutefois, des conflits d'intérêts peuvent survenir même en l'absence de relation personnelle.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêts réel ou perçu, chaque participant, conseiller pédagogique et/ou juge doit divulguer par écrit à CFA Societies Canada tout conflit réel ou potentiel, y compris, mais sans s'y limiter, toute relation personnelle ou professionnelle étroite avec des membres d'équipe, des juges ou des conseillers pédagogiques.

CFA Societies Canada (avec l'aide de la société hôte locale) mènera une enquête sur toute divulgation de conflits d'intérêts réels ou potentiels. S'il s'avère qu'un conflit d'intérêts existe et qu'il ne peut être raisonnablement évité ou atténué en temps opportun, la personne concernée par ce conflit d'intérêts pourrait être disqualifiée du concours. Si CFA Societies Canada juge qu'il est nécessaire de protéger l'intégrité du concours, CFA Societies Canada peut disqualifier une équipe du concours s'il s'avère qu'un membre de l'équipe ou un conseiller universitaire se trouve en situation de conflit d'intérêts qui ne peut être raisonnablement évité ou atténué en temps opportun. La décision de CFA Societies Canada concernant l'existence d'un conflit d'intérêts et sa décision quant à la disqualification de toute personne ou équipe sont définitives et exécutoires.

12.2 Plagiat

Le plagiat est interdit. Le plagiat est défini comme le fait de copier ou d'utiliser, sous une forme substantiellement identique, des documents préparés par d'autres sans en mentionner correctement la source ni identifier correctement l'auteur et l'éditeur de ces documents, y compris à l'aide d'une IA générative ou d'autres applications d'intelligence artificielle. L'utilisation de l'intelligence artificielle (le cas échéant) doit être mentionnée et pleinement reconnue, à l'instar d'une citation de source, mais elle est généralement déconseillée.

Les informations provenant de sources doivent être correctement citées à l'aide d'un système de citation généralement accepté.

Les allégations de plagiat feront l'objet d'une enquête menée par la société hôte locale (pour le concours local) ou par CFA Societies Canada (pour la ronde nationale). Les équipes ou les participants reconnus coupables de plagiat seront disqualifiés. L'université de l'équipe concernée pourrait également être soumise à l'inadmissibilité pour le concours de l'année suivante. La décision de la société hôte locale ou de CFA Societies Canada (selon le cas) concernant le plagiat est définitive et exécutoire.

12.3 Propriété intellectuelle

Les documents de présentation ne doivent pas enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'un tiers (y compris par l'utilisation d'une IA générative ou d'autres applications d'intelligence artificielle). Chaque étudiant participant déclare et garantit que les citations ou extraits provenant d'autres sources ont été dûment mentionnés et que le

consentement nécessaire a été obtenu, et que, sauf indication contraire, tous les documents de présentation sont originaux et que leur utilisation et leur publication par CFA Societies Canada et/ou ses sociétés affiliées n'exposeront pas CFA Societies Canada et/ou ses sociétés affiliées à une réclamation ou à une responsabilité pour violation de la confidentialité ou du droit d'auteur. CFA Societies Canada se réserve le droit d'examiner l'ensemble des documents de présentation afin de détecter tout contenu susceptible d'enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'un tiers et peut disqualifier toute équipe qui soumet un tel contenu.

Chaque participant accorde à CFA Societies Canada et à ses sociétés affiliées un droit non exclusif et sous-licenciable de produire, de reproduire et de publier les documents créés par l'étudiant dans le cadre du Défi éthique de CFA Societies Canada. CFA Societies Canada et/ou ses sociétés affiliées sont autorisées à apporter des modifications mineures à ces documents qu'elles jugeront nécessaires, à leur seule discrétion, aux fins de cette publication. Chaque participant accepte en outre de renoncer à tout droit moral associé qu'il pourrait détenir à l'égard de ces documents.

- 12.4 En participant au Défi éthique de CFA Societies Canada, chaque participant accorde à CFA Societies Canada le droit, pouvant faire l'objet de sous-licences, d'imprimer, de publier, de diffuser et d'utiliser partout dans le monde, dans tous les médias, sans restriction et à tout moment, son nom complet, son portrait et/ou ses renseignements biographiques aux fins de la promotion du Défi éthique de CFA Societies Canada.
- 12.5 Tout différend concernant des questions liées au Défi éthique de CFA Societies Canada sera tranché par CFA Societies Canada, à sa seule discrétion, et cette décision sera définitive. En cas de litige concernant les lauréats, CFA Societies Canada se réserve le droit d'attribuer ou de ne pas attribuer les prix, à sa seule discrétion. CFA Societies Canada se réserve le droit de disqualifier ou de suspendre la participation de tout participant, conseiller pédagogique, équipe, bénévole ou juge dont la participation ou la conduite semble, de quelque manière que ce soit : nuire au plaisir des autres; compromettre le Défi éthique de CFA Societies Canada; enfreindre le présent règlement ou toute autre loi ou réglementation applicable; porter atteinte aux droits de tiers; ou agir de manière antisportive ou perturbatrice, à sa seule discrétion.
- 12.6 Si, pour quelque raison que ce soit, le Défi éthique de CFA Societies Canada ne peut se dérouler comme prévu, CFA Societies Canada se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre le Défi éthique de CFA Societies Canada. Si CFA Societies Canada décide d'annuler ou de mettre fin au Défi éthique de CFA Societies Canada, CFA Societies Canada ne conservera aucun droit sur les documents soumis.
- 12.7 En s'inscrivant au Défi éthique de CFA Societies Canada, chaque participant et chaque conseiller pédagogique ou professeur accepte d'être lié par le présent règlement et par les décisions de CFA Societies Canada et/ou des juges, lesquelles seront définitives sur toutes les questions relatives au Défi éthique de CFA Societies Canada.

CFA Societies Canada et/ou les juges peuvent modifier le présent règlement et établir et appliquer toute autre règle ou mesure jugée souhaitable pour le bon déroulement, la qualité, l'intégrité et la réputation du Défi éthique de CFA Societies Canada, ou pour corriger des lacunes dans le cadre de ce Défi. Les modifications ne doivent pas aller à

l'encontre de l'esprit du présent règlement ni des meilleurs intérêts du Défi éthique de CFA Societies Canada.

Le fait que CFA Societies Canada ne fasse pas respecter une disposition du présent règlement ne constitue pas une renonciation à cette disposition.

- 12.8 Le Défi éthique de CFA Societies Canada est assujetti à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.

Annexe A – Instructions de notation

Afin de minimiser les écarts de notation entre les juges, il est recommandé que les jurys utilisent la moyenne des classements attribués par chaque juge à chaque équipe plutôt que la moyenne des notes brutes de chaque équipe. Cette méthode reflète plus fidèlement le rendement relatif de chaque équipe tout en limitant l'incidence des différences entre les échelles de notation brutes individuelles des juges.

Dans cet exemple, il y a :

- Cinq équipes, désignées par les lettres A à E
- trois juges, désignés par les numéros 1 à 3

Les juges sont chargés d'évaluer la présentation de chaque équipe et d'attribuer à chacune une note numérique de 1 à 100.

Exemple :

Les notes attribuées par le juge 1 sont les suivantes :

Équipe	Note
Équipe A	72,0
Équipe B	68,0
Équipe C	77,5
Équipe D	69,5
Équipe E	58,5

Ces notes servent ensuite à déterminer le classement de chaque juge pour la présentation (de 1 à 5, 1 étant la note la plus élevée et 5 la plus basse).

Exemple (suite) :

Les classements du juge 1 :

Équipe	Note	Classement
Équipe A	72,0	2
Équipe B	68,0	4
Équipe C	77,5	1
Équipe D	69,5	3
Équipe E	58,5	5

Ce processus se poursuit jusqu'à ce que chaque équipe se soit vu attribuer un classement à partir des notes de chaque juge. Les classements sont ensuite moyennés entre les juges, le classement moyen le plus bas (c'est-à-dire le plus proche de 1) désignant la meilleure présentation et le gagnant du concours.

Nom de l'équipe : _____

Évalué par : _____

Classement : _____

Défi éthique 2027 de la CFA Society [Nom]
Feuille de pointage de la présentation
Ronde locale

Critères	Points maximaux	Points obtenus	Remarques/Commentaires
----------	-----------------	----------------	------------------------

SECTION I
Violations des normes de conduite professionnelle

Présentation : Les violations ont-elles été correctement identifiées (par leur nom, leur numéro ou un mot-clé), comprises et expliquées? L'équipe a-t-elle démontré une analyse suffisamment approfondie et exhaustive des violations?	30		
Questions-réponses : L'équipe a-t-elle répondu aux questions en démontrant une analyse suffisamment approfondie et exhaustive des violations?	30		
TOTAL DES POINTS POUR LA SECTION I	60		

SECTION II
Mesures à prendre et solution

Pertinence Un plan détaillé visant à résoudre les problèmes soulevés dans le cas présenté a-t-il été proposé? (répartition entre la présentation et la séance de questions-réponses)	5		
Faisabilité Le plan était-il réaliste et applicable? (répartition entre la présentation et la séance de questions-réponses)	5		
Résolution Le plan a-t-il permis d'envisager une solution possible et satisfaisante à la situation? (répartition entre la présentation et la séance de questions-réponses)	5		

Force de persuasion

Force de l'argumentation L'équipe a-t-elle présenté son exposé et répondu aux questions de manière convaincante et avec assurance?	10		
Préparation L'équipe a-t-elle su répondre efficacement aux questions?	10		
Participation de l'équipe Tous les membres de l'équipe ont-ils suffisamment participé à la présentation et à la séance de questions-réponses?	5		
TOTAL DES POINTS POUR LA SECTION II	40		

**TOTAL DES POINTS = POINTS DE LA SECTION I +
POINTS DE LA SECTION II**
100

Nom de l'équipe : _____

Juges : _____

Classement : _____

Défi éthique de CFA Societies Canada
Feuille de pointage de la présentation
Ronde nationale

Critères	Points maximaux	Points obtenus	Remarques/Commentaires
----------	-----------------	----------------	------------------------

SECTION I
Violations des normes de conduite professionnelle

Diapositives de présentation : Les violations ont-elles été correctement identifiées (par leur nom, leur numéro ou un mot-clé), comprises et expliquées? L'équipe a-t-elle démontré une analyse suffisamment approfondie et exhaustive des violations?	30		
Questions-réponses : L'équipe a-t-elle répondu aux questions en démontrant une analyse suffisamment approfondie et exhaustive des violations?	30		
TOTAL DES POINTS POUR LA SECTION I	60		

SECTION II
Mesures à prendre et solution

Pertinence <i>Un plan détaillé visant à résoudre les problèmes soulevés dans le cas présenté a-t-il été proposé? (répartition entre les diapositives de présentation et la séance de questions-réponses)</i>	5		
Faisabilité <i>Le plan était-il réaliste et applicable? (répartition entre les diapositives de présentation et la séance de questions-réponses)</i>	5		
Résolution <i>Le plan a-t-il permis d'envisager une solution possible et satisfaisante à la situation? (répartition entre les diapositives de la présentation et la séance de questions-réponses)</i>	5		

Force de persuasion

Force de l'argumentation <i>L'équipe a-t-elle répondu aux questions de manière convaincante et avec assurance?</i>	10		
Préparation <i>L'équipe a-t-elle été en mesure de répondre efficacement aux questions?</i>	10		

Participation de l'équipe
Tous les membres de l'équipe ont-ils suffisamment participé à la séance de questions-réponses?
5
TOTAL DES POINTS POUR LA SECTION II
40
**TOTAL DES POINTS = POINTS DE LA SECTION I +
POINTS DE LA SECTION II**
100